Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212900021-20251124-D2025051-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

Etaient présents : BORRY Anne, EVENNOU Jean-Luc, LE ROCH Marie-Françoise, GUÉGUIN Gisèle, HÉLOU Annie, VALÉGANT Jacques, LE GLEUT Jean-Paul, SYLVESTRE Jean-Yves, CORDROC'H Jacques, TANGUY Patrick, DE PENFENTENYO Aude, DE MOUCHERON Cosme
Excusés : LE HEN Gwénola ayant donné procuration à EVENNOU Jean-Luc
Absents : Jacques CORDROC'H

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
13	11	12

Secrétaire de séance : Gisèle GUÉGUIN

Date de convocation : 19/11/2025 **Date d'affichage** : 27/11/2025

Objet de la délibération : Décision modificative – chapitre 12

Compte tenu du versement :
- de l'indemnité de licenciement d'un agent,
- de la régularisation de la NBI qui avait été omise, qui doit être versée à 2 agents avec effet rétroactif,

Les crédits imputés au chapitre 12 du budget général sont insuffisants pour terminer l'année 2025.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits après DM
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	617	Études et recherches	70 000 €	- 28 000 €	45 000 €
012 – CHARGES DE PERSONNEL	6411 6450	Personnel titulaire 2 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	301 969.21 € 165 000 €	+ 16 000 € + 12 000 €	317 969.21 € 177 000 €

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE d'apporter au Budget primitif 2025 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus
AUTORISE Madame le Maire à signer les actes correspondants
Chapitre 011 : - 28 000 € : adopté à l'unanimité
Chapitre 012 : + 28 000 € : adopté à l'unanimité

Vote : 12 voix pour

MAIRIE D'ARZANO (Finistère)

Pour extrait certifié conforme
Anne BORRY
Maire d'ARZANO